

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le dix-neuf octobre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : le 13 octobre 2015**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 25**

**PRESENTS:** Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

**ABSENTES EXCUSÉES :** Mme BOMPOIL Jocelyne- Mme PERRAUD Chantal

**ABSENT :** M. BRIAND Jean-Yves-

**POUVOIR :** Mme BOMPOIL Jocelyne à Mme DENIGOT Béatrice

**Délibération n°2015D79 : Emprunt de 200 000 € pour financer les travaux de voirie 2015**

M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances, présente le dossier.

Une consultation a été lancée auprès de trois organismes pour réaliser un emprunt de 200 000 € destiné au financement des travaux de voirie. Ont été consultés les organismes suivants : Crédit Agricole du Morbihan- Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire- Banque postale.

Seul, le Crédit Agricole a répondu en proposant plusieurs options :

- Emprunt au taux fixe de 2,27 % à échéances constantes trimestrielles sur une durée d'amortissement de 15 ans
- Emprunt au taux fixe de 2,25 % à échéances trimestrielles sur une durée d'amortissement constant de 15 ans
- Emprunt au taux variable index EURIBOR 3 mois + marge de 1,26 % à échéances constantes trimestrielles sur une durée d'amortissement de 15 ans
- Emprunt au taux fixe de 2,62 % à échéances constantes trimestrielles sur une durée d'amortissement de 20 ans
- Emprunt au taux fixe de 2,60 % à échéances trimestrielles sur une durée d'amortissement constant de 20 ans
- Emprunt au taux variable index EURIBOR 3 mois + marge de 1,52 % à échéances constantes trimestrielles sur une durée d'amortissement de 20 ans
- Emprunt au taux variable index EURIBOR 3 mois + marge de 1,32 % à échéances trimestrielles sur une durée d'amortissement constant de 20 ans.

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Après étude, le bureau municipal propose de retenir l'option suivante :

**CREDIT AGRICOLE**

**Prêt à taux fixe** : 2,25 %  
**Echéances** : trimestrielles  
**Durée** : 15 ans (60 trimestres)  
**Amortissement** : constant.

**Conditions** : Frais de mise en place : 0,10 % du montant du prêt.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur une des options proposées par le Crédit Agricole du Morbihan.

M. Alain GUIHARD n'a pas pris part au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**  
Vu les options proposées par le Crédit Agricole,

- Décide par 24 voix de retenir l'option ci-dessus proposée par le bureau municipal,
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Alain GUIHARD**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.